



Formation en vue du contrôle des connaissances et du savoir-faire selon la recommandation R.490

CERTIFICAT D'APTITUDE À CONDUIRE EN SÉCURITÉ (CACES®)

RECOMMANDATION R.490

GRUES DE CHARGEMENT

Code RS : 5118

Date de décision : 02-03-2020

Certificateur : Caisse nationale de l'Assurance Maladie

Le **CACES® R.490** constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de la grue de chargement concernée.

L'OBJECTIF DE LA FORMATION POUR LE STAGIAIRE

- lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de la grue de chargement concernée en situation de travail,
- lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de la grue de chargement concernée,
- lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation,
- lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout travailleur amené à utiliser un engin de chantier.

PRÉREQUIS

- Savoir lire et écrire le français.
- Aptitude médicale favorable de la médecine du travail.
- Avoir 18 ans.
- Être équipé de chaussures de sécurité, d'un casque de chantier, de gants et d'un vêtement rétro-réfléchissant.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle dans une de nos agences.
- Applications pratiques sur du matériel KILOUTOU.
- Animation de la formation par des formateurs salariés de KILOUTOU SA.

DURÉE

Entre 2 et 5 jours.

VALIDITÉ

entre 5 et 10 ans
(suivant le profil)

➤ MODALITÉS D'ACCÈS AUX PERSONNES HANDICAPÉES À LA FORMATION

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur ecarpentier@kiloutou.fr ou au 03 59 56 54 00. Vous pouvez également contacter nos partenaires de l'AGEFIPH au 0 800 11 10 09





PROGRAMME DE LA FORMATION PERMETTANT D'AVOIR LES CONNAISSANCES THÉORIQUES ET LE SAVOIR-FAIRE PRATIQUE

› Connaissances théoriques - (durée : entre 25 et 50 % du temps de formation)

- Les connaissances générales.
- La technologie des grues de chargement.
- Les notions élémentaires de physique.
- La stabilité des grues de chargement (dont la lecture de la courbe de charge).
- Les déplacements des grues de chargement sur site.
- Les risques liés à l'utilisation des grues de chargement.
- L'exploitation des grues de chargement.
- Les accessoires de levage et les règles d'élingage.
- Les vérifications d'usage des grues de chargement.

› Savoir-faire pratique - (durée : entre 50 et 75 % du temps de formation)

- La prise de poste et les vérifications.
- La vérification de l'adéquation de la grue aux opérations de levage à réaliser.
- La conduite et les manœuvres.
- La fin de poste – Les opérations d'entretien quotidien – La maintenance.
- La conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option).

LES TESTS D'ÉVALUATION

Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter une attestation de formation lui permettant a minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir faire pratique. Le candidat devra être muni d'une photo d'identité.

Les **épreuves théoriques** permettent d'évaluer les connaissances pour la conduite en sécurité de grue de chargement (**durée : 1 h**).

Les **épreuves pratiques** permettent d'évaluer le savoir-faire pour la conduite en sécurité de grue de chargement (**durée : selon catégorie CACES®**).

FIN DE LA FORMATION

En cas de réussite du stagiaire aux épreuves théoriques et pratiques, l'organisme testeur lui délivre le CACES®.

Il le présente à son employeur pour qu'il lui délivre, après avoir rempli les autres exigences réglementaires préalables, l'autorisation de conduite correspondante.

